



EMBARCTM

VOTRE GUIDE D'ADHÉSION



W E L C O M E

BIENVENUE • BIENVENIDO

TABLE DES MATIÈRES

BIENVENUE À EMBARC	4
Destinations	5
PROGRAMME EXTRAORDINARY ESCAPES	6
Inscription	7
Admissibilité	7
VOTRE PROGRAMME DE RECOMMANDATION D'UN MEMBRE	8
VOTRE ÉQUIPE DE SERVICES AUX MEMBRES	9
Service authentique	9
Votre équipe de Services aux Membres	9
VOTRE ÉQUIPE DE SERVICES AUX MEMBRES	10
Coordonnées	10
Votre site Web des Membres	11
COMPRENDRE VOTRE ADHÉSION	12
La puissance et la souplesse de vos points	12
Votre Année d'utilisation	12
Points en banque	13
Transfert de points	13
Cotisations Villégiature annuelles	13
CRÉEZ VOS VACANCES	14
Où irai-je en premier?	14
Quand puis-je faire ma réservation à un centre de villégiature Embarc?	14
Puis-je envoyer des amis et de la famille en vacances?	14
Combien de temps puis-je séjourner?	14
Politique relative à l'annulation	15
Que devrais-je savoir de plus?	15
Que sont les Mini-escapades?	15
CRÉEZ VOS VACANCES – EXTRAORDINARY ESCAPES	16
Effectuer des demandes de réservation ExtraOrdinary Escapes	16
Interval International	17
Centres de villégiature Disney	19
Destinations Resort to Resort	20
Hôtels et centres de villégiature	21
Croisières Interval International	21
LIGNES DIRECTRICES EMBARC™	22



BIENVENUE À EMBARC

Bienvenue à Embarc. Vous adhérez à une communauté restreinte de Membres étroitement liés qui se passionnent pour les vacances inspirantes de qualité.

En tant que Membre, vous pouvez profiter de Résidences de vacances magnifiquement construites au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les centres de villégiature se trouvent dans des destinations de ski, de plage et de golf populaires, comme Whistler, en Colombie-Britannique, Zihuatanejo, au Mexique et Palm Desert, en Californie. Vous ne serez pas propriétaire et ne recevrez pas d'acte translatif pour une Résidence de vacances. Les Résidences de vacances sont des multipropriétés détenues en fiducie pour le compte des Membres Embarc et ne sont pas des habitations résidentielles.

Vous souhaitez voyager à l'extérieur du réseau? Vous avez également accès à ExtraOrdinary Escapes, un programme d'échange qui vous permet d'utiliser votre adhésion pour explorer des hôtels, des centres de villégiature et des partenaires d'hébergement choisis avec soin dans des destinations prisées du monde entier, notamment Hawaï, New York et la Thaïlande!

Notre mission consiste à vous aider à passer les meilleures vacances de votre vie. Des escapades de fin de semaine aux longues vacances, votre adhésion pourra vous guider vers des aventures et des expériences rafraîchissantes qui vous permettront de vous ressourcer. Vous en redemanderez! Peu de choses dans la vie sont aussi précieuses que vos souvenirs de vacances. Comme vos besoins en matière de vacances changent au gré des saisons, et des années, vous constaterez qu'Embarc est le compagnon de voyage idéal.



DESTINATIONS

En tant que Membre, vous ouvrez la porte sur un éventail infini de possibilités de vacances. Votre adhésion vous procure un accès à une participation dans un réseau international de centres de villégiature. De plus, votre adhésion à ExtraOrdinary Escapes vous offre un choix parmi des milliers d'options de vacances passionnantes dans le monde entier.

Les centres de villégiature Embarc se trouvent dans des destinations vacances les plus prisées dans le monde.

Destinations Embarc

- **Whistler, Colombie-Britannique**
- **Vancouver, Colombie-Britannique**
- **Ucluelet, Colombie-Britannique**
- **Panorama, Colombie-Britannique**
- **Blue Mountain, Ontario**
- **Tremblant, Québec**
- **Palm Desert, Californie**
- **Sandestin, Floride**
- **Zihuatanejo, Mexique**

Destinations ExtraOrdinary Escape

- Seminyak, Bali
- Niagara on the Lake, Ontario
- Québec, Québec
- New York, New York
- Maui, Hawaï
- Laguna Beach, Californie
- Phuket, Thaïlande
- Orlando, Floride
- Seattle, Washington
- Et de nombreuses autres!





PROGRAMME EXTRAORDINARY ESCAPES

ExtraOrdinary Escapes est un programme d'échange de vacances. Il vous offre l'occasion d'utiliser vos points pour des milliers d'options de vacances dans le monde entier, d'hôtels de luxe et de centres de villégiatures à des croisières dans les Caraïbes et des voyages d'aventure, selon la disponibilité. Il vous offre un accès à un ensemble exclusif d'avantages.

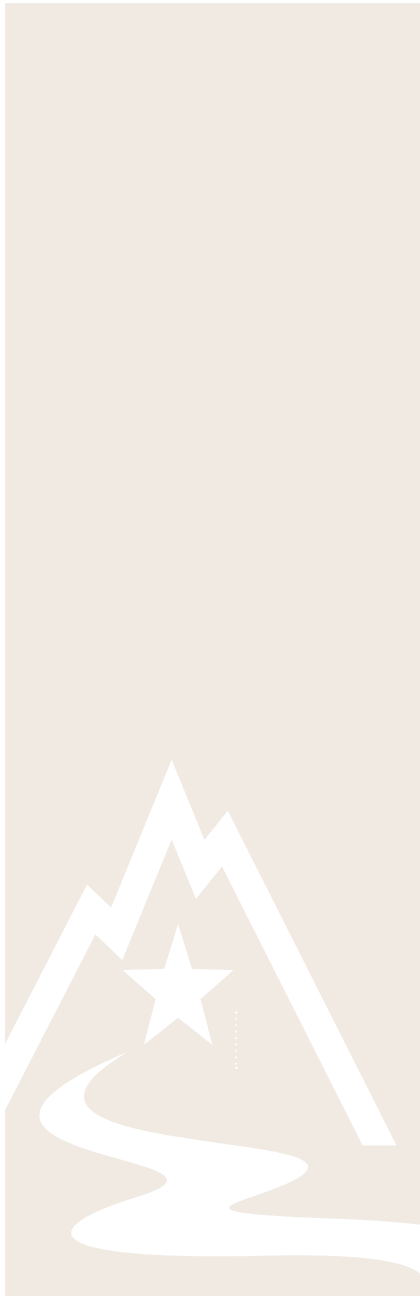
Hôtels et centres de villégiature | Plus de 50 propriétés soigneusement choisies, y compris des propriétés du réseau Relais & Châteaux et d'exploitants majeurs d'hôtels luxueux comme Fairmont et Westin.

Centres de villégiature Disney | Destinations en Floride, en Californie et à Hawaï.

Interval International | Plus de 2600 centres de villégiature membres dans 76 pays.

Croisières Interval International | Plus de 2000 itinéraires offerts par des croisiéristes parmi les plus reconnus comme Royal Caribbean®, Disney® et Carnival®.

Resort to Resort | Résidences de vacances dans plus de 15 destinations grâce à un programme d'échange.



INSCRIPTION

À l'achat de votre adhésion, vous êtes automatiquement inscrit à ExtraOrdinary Escapes dans la plupart des territoires. Afin de reconnaître votre importance en tant que précieux client, le programme ExtraOrdinary Escapes est fier de vous offrir les privilèges suivants :

Récompenses de première présentation | Si vous achetez de nouveaux points ou des points additionnels, vous recevrez une prime vacances en plus de votre attribution annuelle de points.

ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible aux privilèges ci-dessus, vous devez faire l'achat de votre adhésion directement auprès de nous. La participation à ExtraOrdinary Escapes met automatiquement fin à la vente d'une adhésion à moins que certaines conditions soient remplies pour transférer votre adhésion à ExtraOrdinary Escapes. Communiquez avec les Services aux Membres pour plus de renseignements sur le transfert de votre adhésion ExtraOrdinary Escapes.

Il est important de conserver votre adhésion au programme ExtraOrdinary Escapes pour avoir accès à l'ensemble des options de vacances et des privilèges.





VOTRE PROGRAMME DE RECOMMANDATION D'UN MEMBRE

En tant que Membre Embarc, vous jouez un rôle important lorsqu'il s'agit de déterminer qui devient Membre. Qui aimeriez-vous voir aux centres de villégiature? Vos amis et votre famille figurent probablement en tête de liste.

Le programme de recommandation d'un Membre est la meilleure façon de présenter les avantages de l'adhésion Embarc à vos amis et à votre famille.

Autant vous que les personnes que vous recommandez profitez de nombreux avantages lorsque vous participez au programme. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec notre Service aux Membres.

Initier vos amis et votre famille est on ne peut plus simple. Choisissez l'une des méthodes pratiques ci-dessous pour partager Embarc dès aujourd'hui!

Courriel [**EmbarcReferrals@diamondresorts.com**](mailto:EmbarcReferrals@diamondresorts.com)

Communiquez avec l'équipe de recommandation d'un Membre au **1-877-331-3491**



VOTRE ÉQUIPE DE SERVICES AUX MEMBRES

SERVICE AUTHENTIQUE

La première chose que vous découvrirez à propos de votre équipe de Services aux Membres est le personnel. Nous répondons à vos demandes et vous aidons avec un intérêt et une attention véritables pour vos expériences de vacances. Réaliser votre conception de vacances idéales est ce qui compte le plus. Nous l'appelons le service authentique, et ce concept guide tout ce que nous faisons.

VOTRE ÉQUIPE DE SERVICES AUX MEMBRES

L'équipe de Services aux Membres est un petit groupe de professionnels des voyages qui offre un service de planification des vacances centralisé qui compte :

- la création de vos prochaines vacances en effectuant vos réservations avec vos points dans des centres de villégiature et des destinations du programme ExtraOrdinary Escapes;
- l'utilisation optimale de vos points;
- de l'aide pour profiter de vos avantages particuliers à l'adhésion, comme la mise de côté, l'emprunt ou le transfert de points;
- des réservations Mini-escapades de dernière minute;
- l'envoi de vos amis en vacances à l'aide des privilèges offerts par votre adhésion;
- la réservation de vos périodes de golf ou de l'aide avec la livraison d'épicerie avant l'arrivée directement à votre Résidence de vacances;
- des conseils « Ce qu'il faut savoir avant votre séjour » – un courriel de préarrivée qui vous donne les renseignements qu'il vous faut avant votre voyage ainsi que des conseils sur les activités à faire en vacances;
- la présentation de privilèges particuliers dont vous profiterez à chaque centre de villégiature;
- la réponse aux questions de finances et d'administration de prêts.





VOTRE ÉQUIPE DE SERVICES AUX MEMBRES

COORDONNÉES

Services aux Membres

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

En Amérique du Nord **1-800-767-2166**

Au Mexique **(00) 1-800-514-2166**

Ligne directe **1-604-695-8504**

Lundi au vendredi : de 7 h à 17 h (HNP)

Samedi : de 9 h à 17 h (HNP)

Fermé les dimanches

COURRIEL :

EmbarcMembers@diamondresorts.com

EN LIGNE :

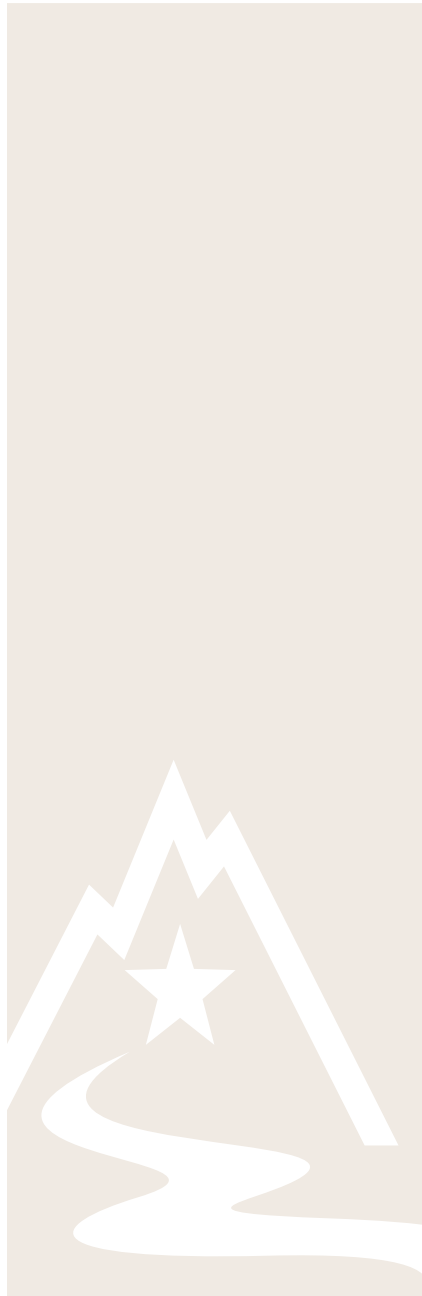
EmbarcResorts.com

Cherchez @EmbarcResorts sur votre réseau social préféré. Partagez vos photos, vidéos et histoires de vacances à l'aide du mot-clic #EmbarcResorts.



ÉQUIPE DE RÉSERVATION D'INTERVAL INTERNATIONAL

1.855.269.6129



VOTRE SITE WEB DES MEMBRES

Votre site Web des Membres vous offre de précieux renseignements sur votre adhésion et d'excellents outils de planification de vacances, dont un outil de réservation en ligne. Disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, l'outil de réservation en ligne vous permet de confirmer immédiatement vos points et vos réservations de Mini-escapades dans tous les centres de villégiatures Embarc ainsi que dans certaines destinations ExtraOrdinary Escapes. Vous pouvez également utiliser le site Web des Membres pour consulter tous les avantages des Membres, effectuer des paiements, renouveler votre adhésion à ExtraOrdinary Escapes et plus encore! Cliquez sur Member login (connexion des Membres) au site **EmbarcResorts.com** pour créer votre compte Web et commencer à parcourir le site.

« L'équipe des Services aux Membres est si patiente avec nous. Elle nous offre de bons conseils et nous montre qu'elle se soucie vraiment de nos vacances. Merci de rendre notre adhésion significative et agréable. Votre service dépasse les attentes! »

Vaughn et Evelyn Denis
Membres depuis 1999





COMPRENDRE VOTRE ADHÉSION

LA PUISSANCE ET LA SOUPLESSE DE VOS POINTS

Votre adhésion compte un lot annuel de points que vous pouvez utiliser pour réserver un séjour dans neuf centres de villégiature Embarc ou pour voyager vers des destinations ExtraOrdinary Escapes. Vous choisissez comment utiliser ces points, par exemple pour un séjour d'une nuit ou de deux semaines, dans un studio ou une suite à trois chambres ou vers une destination Embarc ou ExtraOrdinary Escapes, selon la disponibilité. La souplesse n'est limitée que par vos désirs.

Lorsque vous créez vos vacances, vous pourriez découvrir qu'il vous manque quelques points pour mieux profiter du grand éventail de possibilités qui s'offre à vous. Lorsque vous devez augmenter la valeur de votre adhésion, communiquez avec l'équipe des ventes aux Membres au 1-888-779-8103.

VOTRE ANNÉE D'UTILISATION

Vous avez 12 mois pour utiliser votre attribution annuelle de points. Cette période se nomme votre « Année d'utilisation » et commence à la date inscrite sur votre Certificat d'Adhésion. Vos points sont attribués annuellement au début de chaque Année d'utilisation. Les Années d'utilisation sont déterminées au moment de l'achat et demeurent les mêmes pour toute la durée de l'adhésion. Vous n'avez pas besoin d'attendre le début de votre Année d'utilisation pour faire des réservations. Vos points sont soustraits de l'Année d'utilisation au cours de laquelle votre voyage a lieu et un prépaiement est requis. Il est important de bien planifier l'utilisation de vos points pour chaque Année d'utilisation. Les points expirent à la fin de chaque Année d'utilisation s'ils ne sont pas utilisés ou mis en banque au moins quatre mois avant la fin de l'Année d'utilisation.



POINTS EN BANQUE

Certaines années, vous pourriez vouloir prendre des vacances qui nécessitent plus de points que votre attribution annuelle. Pour ce faire, vous pouvez mettre en banque une partie de votre attribution annuelle de points pour la prochaine Année d'utilisation. Vous devez faire la demande de mise en banque de vos points **au moins quatre mois avant la fin de l'Année d'utilisation en cours**. Les points que vous mettez en banque doivent être utilisés pendant l'Année d'utilisation suivante. Si vous mettez des points en banque et décidez de faire une réservation pour votre Année d'utilisation actuelle, vous pouvez reprendre des points. Ce privilège de mise en banque commence à votre deuxième Année d'utilisation et n'entraîne actuellement aucuns frais. Vous pouvez mettre vos points en banque en ligne ou en téléphonant aux Services aux Membres. Toutes les transactions de mise en banque sont finales.

EMPRUNTER DES POINTS

Vous pouvez emprunter jusqu'à 100 % des points de votre prochaine Année d'utilisation pour faire une réservation pour l'Année d'utilisation actuelle. Cela vous donne plus de souplesse pour la planification de vos vacances. L'emprunt de points n'entraîne actuellement aucuns frais, mais vous pourriez devoir prépayer les Cotisations Villégiature pour les points empruntés.

TRANSFERT DE POINTS

Vous pouvez choisir de transférer des points à un autre Membre, qui peut les utiliser pour une réservation actuelle. En tant que Membre original, vous êtes responsable des Frais Villégiature annuels relatifs à ces points. Si la réservation est annulée 30 jours ou plus avant la date d'occupation, vos points vous seront remboursés. Consultez les Services aux Membres pour connaître les frais actuels s'appliquant au transfert de points.

COTISATIONS VILLÉGIATURE ANNUELLES

Les Cotisations Villégiature annuelles couvrent le budget d'exploitation de la prochaine année civile. Elles sont facturées en octobre (payables en novembre). Afin de conserver vos privilèges de Membre, il est important de maintenir votre compte en règle.





N'oubliez pas qu'il est essentiel de s'y prendre tôt pour créer et passer de superbes vacances avec votre adhésion Embarc. Suivez ces directives pour bien planifier vos vacances.



CRÉEZ VOS VACANCES

OÙ IRAI-JE EN PREMIER?

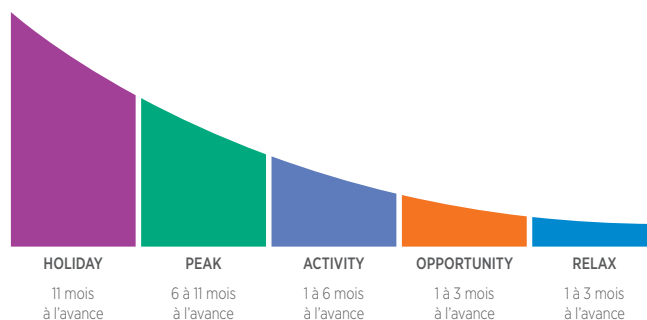
Nous entendons souvent dire qu'il y a tant d'excellents choix, mais si peu de vacances. C'est pourquoi nous avons conçu l'adhésion Embarc pour une souplesse maximale. D'abord, déterminez où vous souhaitez voyager. Ensuite, décidez du moment de l'année où vous désirez y aller. Enfin, ajoutez vos compagnons de voyage; cela vous aidera à déterminer la taille de l'hébergement qu'il vous faut ainsi que l'intimité que vous dont vous avez besoin pour le sommeil et la salle de bain. Toutes les réservations sont assujetties à la disponibilité.

QUAND PUIS-JE FAIRE MA RÉSERVATION À UN CENTRE DE VILLÉGIATURE EMBARC?

Pour un séjour de six nuits ou plus, vous pouvez effectuer votre réservation jusqu'à onze mois avant la date d'arrivée.

Pour un séjour de moins de six nuits, vous pouvez effectuer votre réservation jusqu'à six mois avant la date d'arrivée.

Voici quelques périodes suggérées pour faire votre réservation selon la saison au cours de laquelle vous souhaitez voyager. Consultez le calendrier d'hébergement par points pour le caractère saisonnier particulier à chaque destination que vous choisissez :



PUIS-JE ENVOYER DES AMIS ET DE LA FAMILLE EN VACANCES?

Oui, vous pouvez envoyer des amis et de la famille en vacances à n'importe quel centre de villégiature. Des frais pour Invités pourraient s'appliquer aux réservations ExtraOrdinary Escapes.

COMBIEN DE TEMPS PUIS-JE SÉJOURNER?

- Un minimum de six nuits pour les réservations effectuées de 6 à 11 mois avant la date d'arrivée.
- Un minimum de deux nuits pour toutes les réservations effectuées pour Embarc Vancouver.
- Un minimum de deux nuits pour toutes les fins de semaine de l'année (toute combinaison de réservations qui compte une nuit de vendredi ou de samedi est considérée comme une « fin de semaine »).
- Un minimum de trois nuits pour toute période qui compte un jour férié des États-Unis ou du Canada.

POLITIQUE RELATIVE À L'ANNULATION

Si vous devez annuler une réservation confirmée, veuillez communiquer avec les Services aux Membres dès que possible. En cas d'annulation d'une réservation, le nombre de points remboursé à votre compte dépend des périodes suivantes.

Avis d'annulation donné :

30 à 332 jours avant votre date d'arrivée : remboursement de 100 %* de vos points

0 à 29 jours avant votre date d'arrivée : 0%

* Des frais d'annulation de 25 \$ US sont facturés pour les réservations à des centres de villégiature Embarc™.

Les frais de réservation à la journée du programme ExtraOrdinary Escapes ne sont pas remboursables.

Nous vous encourageons à faire l'achat de la garantie de réservation au moment de la réservation. L'achat de la garantie de réservation assurera un remboursement à 100 % des points facturés pour la réservation originale en cas d'annulation jusqu'à la date d'arrivée.

QUE DEVRAIS-JE SAVOIR DE PLUS?

Les réservations de « fin de semaine » désignent un séjour de moins de six nuits comprenant la nuit du vendredi ou du samedi. Le nombre de réservations de fin de semaine dont un Membre peut se prévaloir en même temps dépend du nombre de points qu'il possède. Chaque Membre peut se prévaloir d'une seule réservation de « fin de semaine » à la fois. Les Membres qui détiennent 160 points ou plus peuvent se prévaloir d'une réservation de « fin de semaine » supplémentaire pour chaque tranche de quatre-vingts (80) points au-delà de 80 points.

Si vous avez une réservation de six nuits ou plus à un centre de villégiature, vous pouvez effectuer une deuxième réservation consécutive à un autre centre pour les dates qui la précèdent ou la suivent directement. Cette deuxième réservation peut être faite jusqu'à 11 mois à l'avance pour une durée minimale de deux nuits. Cette réservation permet aux Membres d'arrêter à Vancouver en chemin vers Whistler.

QUE SONT LES MINI-ESCAPADES?

En tout temps, quand vous pouvez planifier un voyage de dernière minute, vous pouvez réserver une Mini-escapade de 1 à 4 nuits jusqu'à 14 jours avant la date de voyage souhaitée. (Les réservations Mini-escapade pour Embarc Zihuatanejo, au Mexique, peuvent être effectuées 60 jours à l'avance pour un maximum de sept nuits.) Les Mini-escapades sont des périodes de vacances qui n'ont pas été utilisées par des Membres et sont offertes en exclusivité aux autres Membres et à leur famille immédiate moyennant le paiement comptant d'un tarif spécial. Généralement offertes durant les périodes « Opportunity » et « Relax », ces vacances se réservent rapidement et ne peuvent pas être annulées. Chaque Membre peut se prévaloir d'une seule réservation Mini-escapade à la fois. Les Membres qui détiennent 160 points ou plus peuvent se prévaloir d'une réservation Mini-escapade supplémentaire pour chaque tranche de quatre-vingts (80) points au-delà de 80 points. Ouvrez une session à votre espace Membre sur le site EmbarcResorts.com et cliquez sur « Mini-escapade » sous « Mes réservations » pour voir les tarifs et la disponibilité.





CRÉEZ VOS VACANCES - EXTRAORDINARY ESCAPES

Le programme ExtraOrdinary Escapes accroît grandement vos possibilités de vacances et est inclus avec votre adhésion Embarc; ne manquez pas de profiter de ce précieux avantage. Pour profiter de vacances à l'aide du programme ExtraOrdinary Escapes, vous payez des frais d'adhésion annuels. Votre adhésion au programme ExtraOrdinary Escapes doit être valide au moment de votre séjour. Toutes les réservations ExtraOrdinary Escapes et Interval International sont assujetties à la disponibilité.

EFFECTUER DES DEMANDES DE RÉSERVATION EXTRAORDINARY ESCAPES

Vous pouvez planifier vos vacances ExtraOrdinary Escapes jusqu'à 12 mois avant votre date de voyage (jusqu'à 24 mois pour les réservations Interval International). Consultez le site Web à l'adresse EmbarcResorts.com pour les détails sur les réservations, y compris la valeur en points de chaque destination.

- Des frais de réservation de 20 \$ US par nuit s'appliquent et sont payables au moment de réserver.
- Des cartes-cadeaux sont offertes pour les réservations ExtraOrdinary Escapes.
- Certaines destinations sont soumises à des exigences de séjour minimum; le séjour minimum est généralement de deux nuits pour les fins de semaines.



INTERVAL INTERNATIONAL

Interval International détient un réseau d'échange de plus de 2600 centres de villégiature membres dans 76 pays.

- Interval International offre trois différents degrés d'adhésion. Le statut de Membre d'Interval International que vous recevez dépend du nombre de points que vous possédez :

Adhésion de base – adhésions Gateway; moins de 98 points

Adhésion Interval Gold® – adhésions de 98 à 349 points

Adhésion Interval Platinum^{MS} – adhésions de 350 points ou plus

- Options de voyage flexibles : Interval offre quatre différentes façons de voyager, des séjours d'une semaine en passant par des voyages de dernière minute; toutes les réservations Interval peuvent être effectuées en ligne.

1. Vacation Exchange – Séjours d'une semaine

2. ShortStay Exchange – Séjours de 1 à 6 nuits (pour les Membres Interval Gold et Interval Platinum seulement)

3. Voyage de dernière minute – Séjours d'une semaine confirmés instantanément 30 jours avant la date de départ; seulement la moitié des points Interval normalement demandés est exigée

4. Séjours Getaways – Vacances d'une semaine qui peuvent être achetées sans utiliser vos points

FRAIS D'ÉCHANGE

Consultez le site Web **EmbarcResorts.com** pour connaître les frais d'échange Interval International actuels.

COMMENT CONFIRMER UN ÉCHANGE

Vous pouvez effectuer votre demande d'échange Interval International en ouvrant une session sur votre espace Membre du site **EmbarcResorts.com**. Cliquez sur le bouton « Il Exchange » (échange II) et suivez les indications. Vous pouvez également communiquer directement avec le Centre des services aux Membres d'Interval au **1-855-269-6129**.





INTERVAL INTERNATIONAL, SUITE

INTERVAL INTERNATIONAL – CALENDRIER DES POINTS

ÉTENDUE DE L'INDEX DE DEMANDES DE VOYAGES*	INTERVAL INTERNATIONAL – CALENDRIER DES POINTS				
	Jour de la semaine	Studio Pour deux personnes	Une chambre à coucher pour quatre personnes	Deux chambres à coucher pour six personnes	Trois chambres à coucher pour huit personnes
135 - 150	VEN ET SAM	13	35	48	55
	DIM AU JEUDI	5	14	19	22
	SEMAINE COMPLÈTE	50	140	190	220
115 - 130	VEN ET SAM	10	28	38	43
	DIM AU JEUDI	4	11	15	17
	SEMAINE COMPLÈTE	40	110	150	170
90 - 110	VEN ET SAM	9	15	28	30
	DIM AU JEUDI	4	6	11	12
	SEMAINE COMPLÈTE	35	60	110	120
65 - 85	VEN ET SAM	8	10	15	20
	DIM AU JEUDI	3	4	6	8
	SEMAINE COMPLÈTE	30	40	60	80
50 - 60	VEN ET SAM	5	8	10	15
	DIM AU JEUDI	2	3	4	6
	SEMAINE COMPLÈTE	20	30	40	60

* Indice de demandes de voyages – L'indice de demandes de voyages est un outil conçu pour vous aider à planifier votre voyage en vous montrant les demandes relatives hebdomadaires par zone de marché. Consultez le Répertoire des centres de villégiature Interval pour obtenir plus de renseignements.

Voyage de dernière minute : Si vous planifiez un voyage Interval moins de 30 jours avant votre date de départ, vous n'aurez besoin que de la moitié des points précisés dans le tableau ci-dessus. Ces réservations s'appliquent uniquement aux séjours de sept nuits; vous devrez également accepter des périodes de vacances flexibles. Vous ne pourrez généralement pas effectuer votre voyage lors des jours fériés, des vacances d'été et d'autres semaines très populaires.

CENTRES DE VILLÉGIATURE DISNEY

La meilleure façon de vivre l'expérience Disney, c'est en logeant à l'un de ses hôtels de villégiature. Six de ses propriétés se situent dans l'enceinte de Walt Disney World Resort à Lake Buena Vista, en Floride, un se trouve à Disneyland Resort à Anaheim, en Californie, et son superbe centre de villégiature hawaïen se trouve à Ko Olina, tout près d'Honolulu.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus de renseignements sur la demande de réservation à un centre de villégiature Disney, veuillez vous rendre au EmbarcResorts.com > Member Benefits (Avantages des membres) > Travel with Points (Voyager avec des points). La disponibilité est limitée.

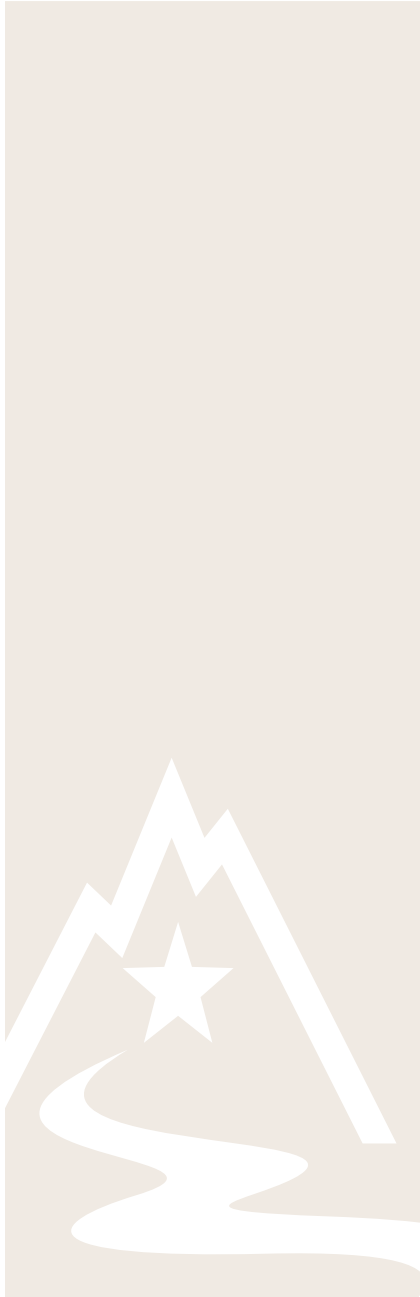




DESTINATIONS RESORT TO RESORT

Resort to Resort offre un accès à un large éventail d'options d'hébergement sélectionnées avec soin dans des centres de villégiature spécialement choisis.

- Parmi les destinations populaires, mentionnons Copper, CO, Stratton, VT, Whistler, C.-B. et Les Arcs, France.
- Vous pouvez commencer à planifier vos vacances jusqu'à 12 mois à l'avance. Consultez la section Resort to Resort du site Web des Membres afin de voir toutes les destinations offertes et communiquez avec les Services aux Membres pour vérifier la disponibilité.
- Les réservations sont pour sept nuits.
- Les réservations Resort to Resort sont effectuées avec les points. Des frais de réservation de 20 \$ US par nuit s'appliquent.



HÔTELS ET CENTRES DE VILLÉGIATURE

Il s'agit d'une collection unique de centres de villégiature et d'hôtels choisis minutieusement à travers le monde. Certains sont des perles rares, tandis que d'autres font partie d'associations prestigieuses comme Relais & Châteaux ou les complexes hôteliers Small Luxury Hotels of the World. La collection compte également des exploitants d'hôtels luxueux comme Fairmont et Westin.

- Parmi les destinations populaires, mentionnons Napa, Victoria, Montréal et Londres.
- Ouvrez une session dans la section des Membres et vous pourrez instantanément réserver la destination de votre choix!

CROISIÈRES INTERVAL INTERNATIONAL

Lorsque vous en avez assez des destinations terrestres, naviguez sur les mers. Les Membres ExtraOrdinary Escapes peuvent utiliser leurs points pour réserver une croisière auprès de certains des plus grands croisiéristes au monde. Partez en croisière avec Carnival Cruise Lines®, Royal Caribbean®, Disney Cruise Lines®, Norwegian Cruise Lines®, Holland America Line®, Celebrity Cruises®, Princess Cruises® et Crystal Cruises® grâce à Interval International.

- Les réservations de croisière coûtent 60, 75, 95 ou 110 points par personne (occupation double dans une cabine) plus une partie en espèces.
- Des passagers additionnels dans la même cabine ne paient que la partie en espèces.
- Des frais d'échange s'appliquent.
- Ouvrez une session dans la section des Membres et cliquez sur le bouton II Exchange (échange II) pour voir vos options avec Interval International®.
- Seuls les Membres Interval Gold® et Interval Platinum^{MS} peuvent réserver des croisières avec leurs points.



LIGNES DIRECTRICES EMBARC™

Une exploitation en douceur d'un centre de villégiature de qualité se conforme à des lignes directrices justes et efficaces. Celles que nous avons créées à Embarc sont conçues pour rendre vos vacances, ainsi que celles de vos confrères et consœurs Membres, aussi agréables que possible. Veuillez les lire et les suivre afin d'améliorer votre propre plaisir et par courtoisie pour les autres Membres.

Le principal avantage de l'adhésion est l'utilisation des points pour séjourner dans des Résidences de vacances. Les Membres ne sont pas directement propriétaires en tout ou en partie des Résidences de vacances et n'en possèdent aucun titre ni intérêt immobilier. Les Membres ne reçoivent pas d'acte translatif de Résidences de vacances ou d'une partie de celles-ci. Aucune Résidence de vacances n'est une habitation résidentielle ni n'est destinée à l'être. Toutes les Résidences de vacances sont des établissements de temps partagé destinés à l'occupation passagère et temporaire par les Membres.

1.0 POINTS

1.1 Utilisation des points

Les membres avec points (« Membres ») possèdent une attribution annuelle de points, selon le nombre de points qu'ils achètent lorsqu'ils se joignent au programme et tous les points qu'ils choisissent d'ajouter par la suite. Les Directives suivantes expliquent comment les Membres peuvent utiliser leurs points de manière optimale.

1.2 Date de commencement de l'Année d'utilisation

Le Déclarant aux termes de la Déclaration générale (le « Promoteur ») détermine la Date de commencement de l'Année d'utilisation du Membre lorsque ce dernier achète ses points initiaux. La Date de commencement de l'Année d'utilisation des points initiaux du Membre, ainsi que celle de tous les points achetés par la suite, sera toujours la même. Une Date de commencement de l'Année d'utilisation ne peut pas être modifiée.

1.3 Points non utilisés au cours d'une Année d'utilisation

Un Membre doit utiliser ou mettre en banque ses points au cours de l'Année d'utilisation où ils sont attribués. Tous les points qu'il reste à la fin de l'Année d'utilisation expireront.

1.4 Mettre des points en banque

Après sa première Année d'utilisation, le Membre peut mettre en banque, en tout ou en partie, des points d'une Année d'utilisation pour la prochaine Année d'utilisation. Le Membre doit aviser l'équipe de Services aux Membres de sa décision de mettre en banque des points au moins quatre (4) mois avant la fin de l'Année d'utilisation en cours. Toutes les transactions de mise en banque sont finales. Un Membre ne peut pas annuler une transaction de mise en banque. Si les points de l'Année d'utilisation en cours sont mis en banque, ils doivent être utilisés avant la fin de l'Année d'utilisation suivante sans quoi ils expireront. Actuellement, mettre en banque des points n'entraîne aucuns frais.

1.5 Emprunter des points

Des points de l'Année d'utilisation peuvent être utilisés pour faire une réservation. Les Frais Villégiature (« Cotisations Villégiature ») des points empruntés doivent être prépayés au moment de la réservation. Les frais par point sont calculés selon les Cotisations Villégiature actuelles. Les points empruntés sont assujettis aux mêmes périodes d'annulation que les autres points et seront crédités à l'Année d'utilisation originale en cas d'annulation. Les Cotisations Villégiature prépayées ne sont pas remboursées en cas d'annulation d'une réservation (mais demeurent un crédit sur le compte du Membre pour l'Année d'utilisation suivante.) La transaction d'emprunt maximale est de cent pour cent (100 %) de l'attribution annuelle de points du Membre. Actuellement, emprunter des points n'entraîne aucuns frais.

1.6 Transférer des points

Un Membre peut uniquement transférer des points à un autre Membre pour qu'ils soient utilisés pour une réservation en cours. Le Membre original est responsable des Cotisations Villégiature et, en cas d'annulation, les points seront remboursés au Membre original. Si la réservation est annulée dans les trente (30) jours avant la date d'occupation, l'utilisation des points sera annulée. Consultez les Services aux Membres pour connaître les frais actuels s'appliquant au transfert de points.

2.0 RÉSERVATION PAR POINTS

Le principal avantage de l'adhésion est l'utilisation des points pour réserver une unité d'hébergement. Les Directives suivantes expliquent le fonctionnement du système de réservation par points.

2.1 Valeur en points d'un séjour dans une unité d'hébergement

Les Membres ont le droit de réserver et d'occuper l'unité d'hébergement du centre de villégiature dans la mesure permise par l'utilisation annuelle de leurs points. Lorsque le Promoteur transfère une unité d'hébergement, il détermine la valeur de temps totale des

points nécessaires pour occuper l'unité d'hébergement pour une année civile. Par la suite, la valeur de temps totale des points nécessaires pour occuper toute unité d'hébergement de la collection ne changera pas. Cependant, les « saisons » et le nombre de points nécessaires pour réserver des jours d'utilisation en particulier d'unités d'hébergement peuvent varier d'une année à l'autre en raison de changements de dates et de l'augmentation ou de la diminution de la demande chez les Membres. Les valeurs appropriées sont indiquées dans le calendrier d'hébergement par points de chaque centre de villégiature. L'utilisation de points par des Membres est soumise aux directives de réservation suivantes, qui peuvent être modifiées par le Gestionnaire (« Gestionnaire du centre de villégiature »), à sa discrétion, afin d'assurer un accès juste et équitable aux centres de villégiature pour tous les Membres.

2.2 Période de réservation

Une Période de réservation commence lorsqu'un Membre s'enregistre à une unité d'hébergement et se termine le jour de son départ.

2.3 Priorité des réservations

Les réservations seront accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Le Gestionnaire du centre de villégiature se réserve le droit de mettre en place une liste d'attente pour les réservations ou un autre système permettant de déterminer la priorité des demandes des Membres lors des périodes où la demande est très forte afin d'assurer un accès juste et équitable pour tous les Membres. La capacité d'un Membre à réserver une unité d'hébergement en particulier dépend de la disponibilité au moment de la réservation. Le Gestionnaire du centre de villégiature ne garantit pas qu'une demande de réservation sera approuvée.

2.4 Effectuer une réservation

Les réservations par points peuvent être effectuées par téléphone, par télécopieur, par courriel ou en ligne. Les demandes de réservation par télécopieur ou par courriel peuvent être effectuées jusqu'à sept (7) jours avant l'arrivée. Les demandes de réservation effectuées dans les sept (7) jours avant l'arrivée doivent être faites par téléphone. Les Services aux Membres traiteront les demandes de réservations effectuées par télécopieur ou courriel et enverront une confirmation dans le même format que la demande.

2.5 Période de réservation et préavis

Une réservation doit être effectuée au moins onze (11) mois avant la première journée d'occupation continue. Une réservation effectuée dans les quatorze (14) jours précédant l'utilisation entrera en conflit avec les « Mini-escapades » (consulter la section 3.0)

2.6 Exigences de séjour minimum

Les Membres sont tenus de réserver un séjour d'un minimum de six (6) nuits pour toute réservation effectuée plus de six (6) mois à l'avance, sauf comme le prévoit le paragraphe 2.7. Les Membres sont tenus de réserver un séjour d'un minimum de deux (2) nuits pour toutes les fins de semaine de l'année (toute réservation comprenant une nuitée le vendredi ou le samedi est considérée comme une réservation de fin de semaine) et un séjour d'un minimum de trois (3) nuits pour toute période qui comprend un jour férié au Canada ou aux États-Unis. De plus, il est à noter que toutes les réservations pour notre centre de villégiature de Vancouver doivent comprendre un séjour d'un minimum de deux (2) nuits, et ce, en tout temps. Les réservations effectuées avec des points lors de la période de réservation des Mini-escapades ne sont pas soumises à des exigences de séjour minimum.

2.7 Réservations consécutives

Si une réservation de six (6) nuits ou plus est effectuée à un centre de villégiature Embarc, une deuxième réservation à un autre centre de villégiature lors d'une période précédant ou suivant directement la première réservation peut être effectuée jusqu'à onze (11) mois à l'avance pour un séjour d'au moins deux (2) nuits.

2.8 Réservations de fin de semaine

Le nombre de réservations de fin de semaine dont un Membre peut se prévaloir en même temps dépend du nombre de points qu'il possède. Chaque Membre peut se prévaloir d'une réservation de fin de semaine à la fois. Les Membres qui détiennent 160 points ou plus peuvent se prévaloir d'une réservation de fin de semaine supplémentaire pour chaque tranche de quatre-vingts (80) points.

- **Moins de 160 points**
Une réservation de fin de semaine
- **160 points**
Deux réservations de fin de semaine
- **240 points**
Trois réservations de fin de semaine

Une réservation de fin de semaine désigne une réservation de moins de six (6) nuits comprenant la nuit du vendredi ou du samedi. Une réservation de fin de semaine ne peut être effectuée plus de six (6) mois avant le début de la période d'utilisation.

2.9 Confirmation

Le centre de villégiature confirmera par écrit, par télécopieur ou par courriel les réservations effectuées par un Membre, et un numéro de réservation leur sera attribué. La confirmation indiquera également le nombre de points utilisés pour effectuer la réservation. Si un Membre

ne reçoit pas de confirmation de réservation dans les quatorze (14) jours suivant sa demande de réservation, il doit communiquer immédiatement avec les Services aux Membres.

2.10 Politique relative à l'annulation

Un Membre peut annuler une réservation par points sans perdre ses points en avisant les Services aux Membres au moins trente (30) jours avant sa date d'arrivée. Si une réservation est annulée moins du nombre minimum de jours requis avant la date d'arrivée, le Membre perdra le nombre de points utilisés pour la période de la réservation annulée. Consultez les Services aux Membres pour connaître les frais actuels s'appliquant à l'annulation d'une réservation.

2.11 Modification à des réservations

Toute modification apportée à une réservation sera considérée comme une annulation complète. Une nouvelle réservation devra être confirmée en fonction des disponibilités. Si une liste d'attente existe pour au moins une des journées annulées, le Membre qui annule la réservation sera alors placé au bas de la liste d'attente.

2.12 Entretien des unités d'hébergement

Le Gestionnaire du centre de villégiature peut réserver des jours d'entretien annuels pour le nettoyage, l'entretien, la peinture, la décoration et la remise à neuf d'une unité d'hébergement et du matériel, au besoin. Le centre de villégiature déterminera de temps à autre les jours et nuits constituant la période d'entretien de chaque unité d'hébergement.

3.0 MINI-ESCAPADES

Selon la saison et la demande pour les destinations des centres de villégiature, il arrive que certaines unités d'hébergement parmi les Propriétés soient toujours disponibles quatorze (14) jours avant la date d'occupation (soixante [60] jours pour Zihuatanejo, au Mexique). Dans ces cas, les Membres et leur famille immédiate peuvent louer ces résidences dans le cadre d'une Mini-escapade, moyennant un paiement en espèces. Ce programme offre aux Membres la possibilité de prolonger la durée de leurs vacances et d'effectuer de courtes Escapades au cours de l'année. Le Gestionnaire du centre de villégiature se réserve le droit de modifier l'accessibilité et les tarifs des Mini-escapades afin d'assurer un accès juste et équitable à tous les Membres.

3.1 Préavis pour les Mini-escapades

Les réservations pour des Mini-escapades peuvent être effectuées au plus tôt quatorze (14) jours avant le premier jour d'occupation (soixante [60] jours pour Zihuatanejo, au Mexique).

3.2 Limite de durée des Mini-escapades

Des Mini-escapades peuvent être réservées pour une période d'un maximum de quatre (4) nuits consécutives par séjour (sept [7] jours pour Zihuatanejo, au Mexique). Si une réservation par points est accompagnée d'une réservation Mini-escapade, chaque réservation est soumise à ses propres directives et procédures de réservation.

3.3 Nombre de réservations Mini-escapade

Le nombre de réservations Mini-escapade dont un Membre peut se prévaloir en même temps dépend du nombre de points qu'il possède. Chaque Membre peut se prévaloir d'une réservation Mini-escapade à la fois. Les Membres qui détiennent 160 points ou plus peuvent se prévaloir d'une réservation Mini-escapade supplémentaire pour chaque tranche de quatre-vingts (80) Points Villégiature. Il n'existe actuellement aucune limite au nombre de fois qu'un Membre peut se prévaloir de réservations Mini-escapade au cours de l'année.

- **Moins de 160 points:** Une réservation Mini-escapade
- **160 points:** Deux réservations Mini-escapade
- **240 points:** Trois réservations Mini-escapade

3.4 Tarifs des Mini-escapades

Embarc exige des frais quotidiens pour les Mini-escapades. Pour connaître les tarifs des Mini-escapades, veuillez communiquer avec les Services aux Membres ou consulter les tarifs au EmbarcResorts.com.

3.5 Annulation de réservations Mini-escapade

Si un Membre annule une réservation Mini-escapade, le tarif complet payé pour la réservation Mini-escapade sera perdu.

3.6 Utilisation des Mini-escapades

Les Mini-Escapades peuvent être réservées par les Membres, les Membres associés ou leur famille immédiate. Les membres de la famille immédiate sont les parents ou les enfants majeurs des Membres.

COTISATION VILLÉGIATURE 4.0

4.1 Paiement des Cotisations Villégiature

Lors de sa première Année d'utilisation, un Membre paie un montant de Cotisations Villégiature calculé au prorata lors de la clôture en fonction du nombre de mois de sa première Année d'utilisation faisant partie de l'année civile en cours. Par la suite, chaque Membre doit payer des Cotisations Villégiature le 30 novembre de chaque année civile suivante.

4.2 Retard de paiement

Tous les paiements des Cotisations Villégiature doivent être réglés pour pouvoir effectuer des réservations avec points ou Mini-escapade, pour

mettre en banque, emprunter ou transférer des points, pour utiliser des unités d'hébergement ou pour profiter de tout autre droit et privilège accordé aux Membres.

5.0 ADHÉSION D'UN ASSOCIÉ

L'Adhésion d'un Associé constitue un moyen pour les Membres de faire profiter leur conjoint ou conjointe des avantages offerts aux Membres.

5.1 Nouvelle Adhésion d'un Associé

Un Membre peut désigner son conjoint ou sa conjointe comme Membre associé de la Collection. Deux (2) personnes possédant conjointement une Adhésion ne peuvent pas désigner de Membre associé.

5.2 Absence de droit de vote

Un Membre associé ne dispose d'aucun droit de vote lors des réunions et n'est pas autorisé à recevoir de renseignements financiers concernant Embarc.

5.3 Privilèges des Membres associés

Les Membres associés peuvent réserver des unités d'hébergement au nom du Membre ou du Membre associé à l'aide des points du Membre, effectuer des réservations Mini-escapade et emprunter ou mettre en banque des points appartenant au Membre. De plus, un Membre associé peut occuper une unité d'hébergement sans que le Membre soit présent. Toutes les transactions effectuées par un Membre associé engagent le Membre.

5.4 Responsabilités du Membre associé

Chaque Membre associé accepte de se conformer à la totalité des Directives, des règles et des règlements des Instruments. Toutes les Directives relatives aux réservations et à l'utilisation des centres de villégiature s'appliquant aux Membres s'appliquent également aux Membres associés.

5.5 Annulation de l'Adhésion d'un Associé

Un Membre peut annuler l'Adhésion d'un Associé sans en aviser ce dernier. Le centre de villégiature peut également annuler l'Adhésion d'un Associé sans préavis. Le centre de villégiature avisera le Membre de toute annulation.

5.6 Responsabilités du Membre

Le Membre est responsable financièrement de tous frais engagés ou dommages causés par le Membre associé.

6.0 INVENTAIRE DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT

6.1 Propriétés vs Propriétés non déclarées

Pendant que nous continuons à prendre de l'expansion, il se peut que des bâtiments et des unités soient terminés et certifiés pour être occupés sans qu'ils soient ajoutés aux propriétés disponibles (« Propriétés »), et ils ne pourront pas être réservés par les Membres. Ces unités d'hébergement, que l'on appelle « Propriétés non déclarées », sont la propriété du Promoteur, qui les entretient et les gère. Pour compenser les coûts d'entretien et de gestion des Propriétés non déclarées, le Promoteur peut rendre ces unités d'hébergement disponibles à des Invités non Membres (« Invités ») pour une location à la nuit. Les Membres pourraient également être en mesure de louer ces unités d'hébergement moyennant une somme en espèces. Les réservations des Membres sont effectuées pour des Résidences de vacances faisant partie des propriétés Embarc disponibles. Si les dates demandées ne peuvent être comblées avec les Propriétés Embarc disponibles, il se peut que des Résidences de vacances puissent être louées, moyennant une somme en espèces, pour terminer la réservation du séjour du Membre.

7.0 UTILISATION DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT

7.1 Invités des Membres

Lors d'une période réservée par un Membre, ce dernier peut permettre à d'autres personnes d'utiliser son unité d'hébergement, sous réserve des présentes Directives. Si un Membre prévoit laisser un Invité utiliser la période réservée du Membre, ce dernier doit en informer les Services aux Membres avant la première journée de la période réservée et leur fournir les noms et adresses des Invités. À leur arrivée, les Invités doivent présenter une pièce d'identité et suivre les procédures d'enregistrement normales. Un Membre peut exiger, à sa discrétion, des frais à ses Invités pour l'utilisation de la Résidence de vacances. (Consulter les sections 7.2, 7.12 et 7.13)

7.2 Laissez-passer pour Invités

Veillez aviser les Services aux Membres à l'avance si des Invités occuperont une unité d'hébergement en utilisant une réservation par points.

7.3 Arrivée et départ

Les Membres doivent communiquer avec les Services aux Membres pour connaître les heures d'arrivée et de départ de chaque centre de villégiature.

7.4 Stationnement

Les véhicules qu'utilisent ou que possèdent les Membres, les Membres associés ou leurs Invités peuvent uniquement être stationnés dans les espaces prévus à cet effet. À son arrivée, un Membre ou un Membre

associé peut recevoir un permis de stationnement réservé. Les espaces de stationnement sont réservés aux véhicules disposant d'un permis. Tout véhicule qui ne respecte pas le règlement sera remorqué aux frais de son propriétaire. À certains centres de villégiature, des restrictions de stationnement peuvent s'appliquer aux véhicules lourds, aux remorques, aux bateaux, aux véhicules récréatifs, aux motos, etc. Il incombe aux Membres de trouver un autre espace de stationnement pour ces véhicules. Veuillez communiquer avec les Services aux Membres pour connaître les différences avant d'arriver.

7.5 Liste des articles fournis dans les Résidences de vacances

À leur arrivée, les Membres ou Membres associés recevront une liste de tous les meubles et équipements affectés à leur unité d'hébergement pour approbation. Tout article manquant ainsi que tout dommage ou toute détérioration d'une unité d'hébergement du Membre ou de son ameublement doivent être rapportés au Gestionnaire du centre de villégiature dès que possible après l'arrivée. Immédiatement après le départ, le Gestionnaire du centre de villégiature passera complètement en revue l'ameublement et les équipements affectés à chaque unité d'hébergement.

7.6 Occupation

Le nombre de personnes, à l'exception des enfants de moins de deux (2) ans, pouvant occuper une unité d'hébergement est :

	Confortable	Maximum
Studio	2	2
1 chambre	2	4
2 chambres	4	6
3 chambres	6	8

Dans l'intérêt de tous les Membres et de leur propriété personnelle, les limites d'occupation indiquées ci-dessus seront rigoureusement appliquées par le Gestionnaire du centre de villégiature. Le non-respect de ces limites entraînera l'annulation des privilèges d'occupation actuels du Membre.

7.7 Personnes mineures

Aucune personne n'ayant pas atteint l'âge de la majorité ne peut occuper une unité d'hébergement sans être accompagnée d'une personne majeure.

7.8 Enfants

Les Membres sont responsables de la conduite de leurs enfants. Les enfants ne sont pas autorisés à jouer dans les corridors, les escaliers, les zones de stationnement ou le hall.

7.9 Environnements familiaux et environnements pour adultes

Les centres de villégiature peuvent séparer les environnements familiaux des environnements pour adultes. Les environnements pour adultes sont réservés aux personnes âgées de dix-huit (18) ans ou plus.

7.10 Animaux

Aucun animal ne peut être introduit dans une propriété de villégiature, hormis ceux servant à des fins d'assistance médicale, les animaux guides et les animaux aidants certifiés.

7.11 Service de tenue de chambre

Chaque Résidence de vacances sera nettoyée avant l'enregistrement. Des services d'entretien ménager peuvent être fournis selon la taille de l'unité d'hébergement et la durée du séjour. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec les Services aux Membres ou consulter les services offerts au EmbarcResorts.com.

7.12 Responsabilités concernant les unités d'hébergement

Lorsqu'un Membre, un Membre associé ou un Invité occupe une unité d'hébergement, le Membre est responsable de tout dommage au-delà de l'usure normale ou de toute perte de mobilier durant son séjour.

7.13 Frais personnels

Tout frais non payé pour des services, des dommages ou des pertes sera ajouté à la facture du Membre à son départ ou sera directement facturé au Membre par la suite. Le non-paiement de tels frais personnels entraînera une suspension des privilèges d'occupation jusqu'au remboursement intégral de ces frais (Consulter le paragraphe 4.2)

7.14 Rangement

Le Gestionnaire du centre de villégiature n'est pas responsable des objets personnels laissés par les Membres, les Membres associés ou leurs Invités. Les Membres et les Membres associés ont la responsabilité de retirer tous leurs objets personnels de l'unité d'hébergement avant leur départ. À l'exception des endroits prévus à cet effet par le Gestionnaire du centre de villégiature (par exemple des casiers), les Membres, les Membres associés et leurs Invités peuvent uniquement garder leurs objets personnels dans l'unité d'hébergement applicable qui leur est attribuée.

7.15 Entreposage d'équipement

Les skis et les vélos sont interdits à l'intérieur ou à proximité des Résidences de vacances. Toutefois, le centre de villégiature fournira des emplacements de rangement pour skis et vélos aux Membres, aux Membres associés et aux Invités lors de leur séjour.

8.0 COMPORTEMENT

Les présentes Directives visent à protéger les Membres et la propriété de villégiature ainsi qu'à garantir que toutes les personnes qui utilisent les unités d'hébergement adoptent un comportement approprié à l'atmosphère du centre de villégiature. Le centre de villégiature peut adopter et afficher des règles particulières concernant les activités bruyantes ou dérangeantes.

8.1 Interdiction de fumer

Toutes les unités d'hébergement sont des endroits sans fumée. Il est interdit de fumer, y compris d'utiliser des cigarettes électroniques et des vaporisateurs, dans toutes les pièces et toutes les aires communes du Club. Il est permis de fumer sur les terrasses ou les balcons. Il est interdit de fumer sur les terrasses et les balcons adjacents aux unités d'hébergement de Zihuatanejo, au Mexique, et le conseil d'administration examinera également la possibilité d'interdire l'usage du tabac sur les terrasses et les balcons d'autres Destinations.

8.2 Modifications structurelles

Aucune modification structurelle, aucun déplacement ou retrait de meubles, de décorations murales ou de revêtements de sol ni aucun autre type de changement de décoration ne sont permis dans les unités d'hébergement et les autres aires des propriétés de villégiatures.

8.3 Éclairage extérieur

Aucun éclairage extérieur ne peut être installé ou utilisé dans les unités d'hébergement ou les aires communes, à l'exception du matériel fourni par le centre de villégiature, sans une autorisation écrite du centre de villégiature.

8.4 Barbecue

L'utilisation de barbecues est interdite à l'exception des endroits prévus à cet effet.

8.5 Séchage des vêtements

Les vêtements, les serviettes, les maillots de bain ou autres articles ne peuvent pas être laissés sur les terrasses ou les balustrades de sorte à être visibles des autres unités d'hébergement ou des aires communes.

8.6 Entrée d'urgence

Le Gestionnaire du centre de villégiature possède un passe-partout permettant d'accéder à toutes les unités d'hébergement. En cas d'urgence, le Gestionnaire du centre de villégiature ou un employé de ce dernier peut entrer dans l'unité d'hébergement d'un Membre et avisera dès que possible le Membre ou le Membre associé de la raison de son entrée.

8.7 Omission de quitter les lieux

Si un Membre ou des Invités du Membre ne quittent pas une unité d'hébergement avant l'heure de départ le dernier jour de la période d'occupation réservée par le Membre, ils devront rembourser tous les coûts que la situation impose au centre de villégiature et aux autres Membres et subiront d'autres conséquences.

8.8 Utilisation des commodités et des installations

Les Membres, leurs enfants et leurs Invités utilisent les lieux et installations des centres de villégiature (y compris les piscines, les glissades d'eau, les jacuzzis, les saunas et les salles d'exercice) à leurs propres risques. Le centre de villégiature, y compris ses employés, n'accepte aucune responsabilité quant aux blessures subies par les Membres, les Invités et leurs enfants à la suite de l'utilisation des lieux et des installations des centres de villégiature, y compris les blessures découlant directement ou indirectement de la négligence du centre de villégiature ou de ses employés.

8.9 Appareils d'écoute personnels

Les Membres et les Invités qui souhaitent écouter de la musique et des fichiers audio à la piscine, dans le jacuzzi ou à d'autres commodités et installations du centre de villégiature doivent le faire à l'aide d'écouteurs. L'utilisation de haut-parleurs ou d'autres appareils qui amplifient le son et jouent des fichiers audio ou de la musique audibles par plusieurs est interdite. Seule la musique approuvée par le centre de villégiature pour les piscines désignées pourra être jouée par des haut-parleurs.

9.0 DIRECTIVES

9.1 Non-respect des directives

Tout manquement aux présentes Directives ou à d'autres Instruments (les documents constitutifs) peut entraîner une suspension temporaire ou permanente des droits et des privilèges d'un Membre.

9.2 Modification des directives

Le Gestionnaire du centre de villégiature, au nom du centre de villégiature, peut de temps à autre modifier ces directives si des modifications sont jugées nécessaires et dans l'intérêt supérieur du centre de villégiature et des Membres. Ce document a été mis à jour en mai 2016 uniquement afin de l'adapter au nouveau nom du Club et à la marque. La précédente mise à jour du document remonte à janvier 2015, et cette nouvelle version restera en vigueur jusqu'à sa modification. Les modalités des Directives prennent la signification établie dans la Déclaration générale, à moins que le contexte n'exige le contraire. Consultez les Services aux Membres ou le site Web des Membres pour connaître les Directives à jour.

